

HORAIRES D'OUVERTURE LARGES

Nager très tôt le matin ou tard le soir, pourquoi pas ? Chartres métropole envisage d'offrir cette possibilité aux usagers. La patinoire proposera des animations les vendredis et samedis soirs.



- . 3 500 m² de surface d'eau
- . Gradins : 2 000 places
- . Tarifs à la carte
- . Bassin olympique homologué pour les compétitions internationales
- . Bar et restaurant
- . Espace remise en forme



ACCUEIL EN SIMULTANÉ DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Tous les scolaires de l'agglomération seront accueillis gratuitement dans l'équipement. Ce coût sera pris en charge par la collectivité.

De même, Chartres métropole prendra à son compte les réservations de lignes d'eau pour les clubs sportifs rattachés au complexe : club de natation, de triathlon, de plongée et de canoë-kayak.

Les 3 500 m² de surfaces d'eau répartis dans les différents bassins permettront également d'accueillir simultanément, dans les meilleures conditions, plusieurs types de publics : scolaires, grand public, associations...

TARIFS À LA CARTE

Selon les activités, les tarifs seront également adaptés : du prix « à la minute » pour les nageurs de courte durée jusqu'au forfait « journée » piscine + patinoire.



PRIX PRÉFÉRENTIELS POUR LES HABITANTS DE L'AGGLO

Des tarifs accessibles à tous les habitants de l'agglomération : il s'agit d'une priorité forte pour Chartres métropole. C'est d'ailleurs le conseil communautaire de Chartres métropole qui votera les tarifs.

Outre la gratuité pour les écoles, des tarifs préférentiels seront appliqués aux habitants de l'agglomération. Pour cela, Chartres métropole versera chaque année une « subvention d'équilibre » au délégataire.



CHARTRES MÉTROPOLE
3, rue Charles Brune
28 112 Lucé Cedex
Tel. : 02 37 91 35 20
Fax. : 02 37 91 35 49

. Maître d'ouvrage :
Chartres métropole
. Architectes :
Cabinet Arcos et
Cabinet Plaze

► Vidéos, chantier en direct, infos :

Connectez-vous sur le site www.chartres-metropole.fr, puis cliquez sur « complexe aquatique et patinoire ».
Un nouveau site s'ouvre. Cliquez alors sur « voir le chantier en direct » et suivez l'évolution du chantier minute par minute !
Vous pouvez également avoir accès à la vidéo 3D présentant le complexe ainsi qu'aux actualités.



COMPLEXE
AQUATIQUE
et PATINOIRE

OUVERTURE : ÉTÉ 2009

Été 2009 : tous au complexe !

Depuis que je suis à la tête de Chartres métropole, j'ai fait du développement économique le moteur de la construction de notre agglomération. Les entreprises qui se développent et s'installent sur notre territoire créent des emplois et de la richesse.

En créant les conditions de ce dynamisme économique, nous nous donnons les moyens d'offrir aux habitants du bassin de vie un complexe unique en France, par ses dimensions et sa qualité. Rappelons que c'est en effet la taxe professionnelle, versée par les entreprises à Chartres métropole, qui constitue la principale ressource financière de l'agglomération.

L'ouverture du complexe, à l'été 2009, comblera les scolaires, les sportifs, les associations et le grand public qui bénéficieront, enfin, d'un équipement digne de notre bassin de vie et de ses 180 000 habitants. Un équipement moderne, confortable et exemplaire en matière de développement durable : Chartres métropole a, en effet, inscrit son projet dans une démarche de « haute qualité environnementale » (HQE), illustrée par des choix concrets en terme de gestion de l'énergie, de l'eau, de l'air et de matériaux utilisés.

Large plages horaires d'ouverture, prix « à la carte » selon les activités pratiquées et tarifs préférentiels pour les habitants de l'agglomération : Chartres métropole s'engage à rendre ce complexe-aquatique accessible à tous.

Les travaux, lancés au printemps 2007, avancent à grands pas. Plus que quelques mois avant les premiers plongeurs et les premières glissades... Rendez-vous l'été prochain !

Jean-Pierre GORGES, Président de Chartres métropole



UN COMPLEXE HQE

Chartres métropole a inscrit son projet dans une démarche de « haute qualité environnementale » (HQE), illustrée par des choix concrets en terme de gestion de l'énergie, de l'eau, de l'air et de matériaux utilisés.

Quelques exemples :

- production d'eau chaude sanitaire grâce à des panneaux solaires ;
- préchauffage de l'eau des bassins par récupération d'énergie liée à la production de la glace de la patinoire ;
- traitement de l'eau à l'ozone - moins de chlore ;
- récupération de chaleur sur les fumées de combustion pour le chauffage ;
- traitement de l'air contrôlé pour un confort été comme hiver ;
- bassins en inox, matériau sans impact pour l'environnement, durable et 100% recyclable ;
- carreaux auto-nettoyants à l'extérieur...



EXPLOITATION DU COMPLEXE

La délégation de service public :

« faire faire » et contrôler, un choix réfléchi !

Pour exploiter l'équipement, Chartres métropole a fait le choix de la délégation de service public. C'est le cas pour près de 90% des équipements de ce type en France. Le choix de l'exploitant sera connu fin 2008.

Tarifs, accueil, heures d'ouverture : c'est Chartres métropole qui décide.

Si les clés de l'ensemble du complexe seront remises à un seul gestionnaire, c'est Chartres métropole qui reste maître du jeu en matière d'horaires d'ouverture, d'accueil des différents publics et de tarifs.



PLAN DU COMPLEXE niveau rez-de-chaussée

